

**CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY - EXTRAIT PV
SEANCE DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation : 27/08/2019

Date d'affichage : 09/09/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 02 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIE Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, et Madame Catherine HAMEL.

Excusés : Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint (procuration à Monsieur Gérard DUVAL), Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Michel BUOT (procuration à Agnès HOPQUIN), Monsieur François MAITREL, et Monsieur Christian HUBERT (procuration à Monsieur Claude LAMOUREUX).

Absents : Monsieur Claude BRUNET, Madame Nathalie GUESNON, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Vanessa FINEL, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Manuel SEMILLY, et Monsieur Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Madame Maryvonne LEFRANÇOIS.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des 01 et 22 juillet derniers ; ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ecole St Ebremond : Contrat CDD pour accroissement activité (3^e classe)
2. Travaux de voirie : validation suivant offre dans le cadre du groupement à bons de commande (année 2)
3. Projet rénovation salle multi-activités St Ebremond : Analyse et avis sur l'APS (Avant-projet Sommaire)
4. Rentrée scolaire sur les 2 sites : effectifs, travaux, etc.
5. Point à date des dossiers d'investissement en cours
6. Virements de crédits
7. Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite ouvrir la séance :

En félicitant Monsieur Michel LEGOUPIL, récipiendaire de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil, décernée par Monsieur le Préfet, à titre de récompense pour ses 30 années au service des collectivités locales ;

En félicitant Monsieur François-Noël OSMOND, qui a été nommé au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole par arrêté préfectoral en date du 14 juillet 2019.

Monsieur le Maire souhaite également féliciter les parents d'Ulysse qui est né à Canisy (commune déléguée de Canisy), en août ; la dernière naissance datant de 2007.

I - ECOLE DE ST EBREMOND DE BONFOSSE : CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE (3^E CLASSE)

Au regard des effectifs de la rentrée au sein du RPI St Ebremond - St Martin, Monsieur Gérard DUVAL propose de créer un poste d'aide maternelle à raison de 4.50' heures par jour de classe (3.00'h aide maternelle, et 1.50'h accompagnement cantine) pour l'année scolaire ; la durée de travail hebdomadaire annualisée est de 14h15mn/35 heures. Il précise que, suivant la convention du RPI avec la commune de St Martin de Bonfossé, celle-ci supportera 43 % du salaire de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de la nécessité de répondre au maintien des effectifs en maternelle.

Monsieur le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 14h15mn/35h00, pour assurer les fonctions d'aide maternelle, assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants, et assurer les fonctions de surveillance du service de restauration scolaire, à compter du 02/09/2019, pour l'année scolaire 2019/2020, jusqu'au 31/08/2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 14h15mn/35h, à compter du 02/09/2019,
- fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial,
- dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
Commune historique de Canisy :	
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	24h24mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h08mn/35h TNC

CANISY, séance du conseil municipal du 02 septembre 2019.

Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	19h25mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	19h58mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	27h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC

Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :

Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	24h15mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	22h07mn/35h TNC
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (CDI - article 3-3)	23h39mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	17h30mn/35h TNC

Commune nouvelle de CANISY

Adjoint d'animation territorial	30h00mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial	31h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial	14h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial (CDD article 3-1) (02/09/19-31/08/20)	14h15mn/35h TNC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC

II - ENTRETIEN VOIRIE – MARCHE A BONS DE COMMANDE

Dans le cadre du marché à bons de commande conclu avec l'entreprise Jones pour 3 ans, la commission des travaux propose, pour 2019, les travaux suivants :

Cimetière de Canisy : réalisation d'un enrobé (enduit bicouche) sur les axes centraux, estimation des travaux à 17 106.00 € HT ;

Le jardin : enduit bicouche, estimation des travaux à 513.75 € HT ;

Bouchefontaine : tranchée d'assainissement, eaux pluviales et bordures, estimation des travaux à 3 172.90 € HT ;

Bouchefontaine : maison en terre proche du PN - béton bitumeux sur voirie, estimation des travaux à 4 540.00 € HT.

La Sardière : reprofilage de fossé, eaux pluviales, et béton bitumeux sur la voirie, estimation des travaux à 8 353.05 € HT ;

Les Landes : béton bitumeux sur voirie, estimation des travaux à 13 387.75 € HT ;

La Ricquerie : béton bitumeux sur voirie, estimation des travaux à 8 902.50 € HT ;

Synthèse des propositions et financement

2019 voirie	HT	Financement	budget 2019
La sardiere	8 353 €	rappel part compensation SLA part voirie	25 000 €
La riquerie	8 903 €	budget IV cimetièrre (35000 TTC)	29 167 €
Les landes	13 388 €		
Le jardin	514 €		
Bouchefontaine 1	3 173 €		
Bouchefontaine 2	4 540 €		
sous total voirie entretien	38 870 €		
Cimetièrre	17 106 €		
Total marché 2019	55 976 €	Total financement prévu au budget HT	54 167 €
honoraires prytech (1,8%)	1 008 €		
TVA	11 397 €	Budget fct : prévoir 35K€ en virement crédit	
Total TTC	67 373 €		
pour rappel validé le 22/07 trx parking et accessibilité			
2019 Chantier Parking	TTC		TTC
Offre Eurovia retenue	108 032,30 €	rappel budget IV	113 000,00 €
		(avec sub de 5000 € SLA solde accessibilité)	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- valider la liste des travaux dressée par la commission des travaux pour un montant de 55 976.00 € HT, auxquels s'ajoute les honoraires du cabinet PRY TECH au taux de 1.8% du montant des travaux, pour l'année 2019/2020.
- l'autoriser à signer le bon de commande afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

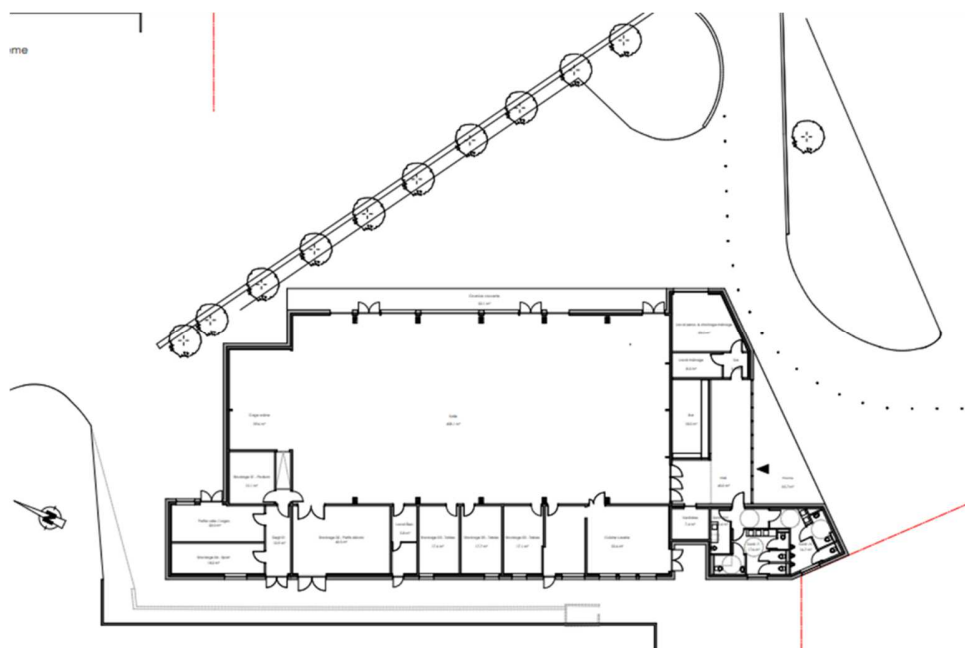
III - AMENAGEMENT ET RENOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES DE ST ÉBREMOND

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 31 juillet dernier avec Monsieur Joël VAN NIEUWENHUYSE, du cabinet DALIGAUX VAN NIEUWENHUYSE, maître d'œuvre du projet, pour la présentation de l'avant-projet sommaire (APS).

Monsieur le Maire précise que le conseil doit émettre un avis et éventuellement apporter ses remarques sur cette première étude qui prend en compte la solution technique couverture-isolation qui a été proposée, sans créer de charge supplémentaire pour la charpente, à savoir une sous-face en bac acier troué, une isolation combinant laine de roche, laine de verre et mousse polyuréthane ; étanchéité assurée par une membrane PVC type Syplast (coloris gris-clair) dont la pose serait assurée par des professionnels formés et certifiés.

L'architecte leur a assuré que l'étude thermique de ce concept avait été validée, il reste cependant le retour du bureau de contrôle Socotec.

Le cabinet a présenté une première esquisse avec la construction d'une extension comprenant un hall d'accueil, un bar, les vestiaires et les sanitaires.



Certains conseillers seraient favorables à ce que le bar soit « ouvert » sur la salle, via une cloison « amovible », seulement se pose le problème de stockage des 96 gradins motorisés ! voire à créer une ouverture « sans teint », etc. Sans oublier que cette salle se veut aussi culturelle et que, dans ce cadre il est normal d'isoler la partie bar du reste de la salle.

Monsieur le Maire propose un rendez-vous sur place ce mercredi 04/09 à 19h00 pour évoquer les aménagements, notamment la possibilité d'ouvrir sur l'extérieur pour permettre d'y offrir un espace de réception.

Monsieur le Maire présente l'estimation prévisionnelle des travaux qui présente un surcoût par rapport à l'estimation initiale, compte-tenu de la solution technique « couverture isolation ».

Le conseil préférerait s'en tenir à la première estimation à 1 400 000.00 € (honoraires compris), soit 1 200 000.00 € pour l'enveloppe travaux.

IV - RENTREE SCOLAIRE SUR LES 2 SITES

Monsieur le Maire présente les effectifs sur les deux pôles.

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total	annoncé IEN
2018 - 2019	Pole Canisy	2	14	15	13	11	17	24	15	19	130	129
	Pole StEb RPI	1	11	11	17	16	12	15	13	15	111	110
	Total	3	25	26	30	27	29	39	28	34	241	239
rentrée 2019- 2020	Pole Canisy	5	12	13	20	14	11	20	26	15	136	122
	Pole StEb RPI	3	10	9	10	16	15	12	15	13	103	108
	Total										239	230

Il précise qu'il s'agit d'une bonne rentrée, en termes d'effectif, sur le périmètre de la commune nouvelle. Cette rentrée voit une consolidation de l'effectif sur le pôle de Canisy avec le maintien de la

CANISY, séance du conseil municipal du 02 septembre 2019.

6^e classe ; Monsieur le Maire rappelle que nous étions sur la sellette en février 2019...

Le pôle de St Ébremond de Bonfossé compte 63 élèves répartis sur 3 classes ; le pôle de St Martin de Bonfossé en compte 40.

Monsieur le Maire informe le conseil que deux agents sont en congé de maladie : la directrice de l'ALSH et la cantinière de St Ébremond de Bonfossé.

V - POINT A DATE SUR LES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT EN COURS

Aménagement des arrières bourg et création d'une voie nouvelle

Monsieur le Maire informe le conseil que le DCE a été publié le 19/08/2019 ; la date limite de retour des offres est fixée au 19/09/2019 12h00.

Une demande de certificat d'urbanisme est en cours pour la partie alimentation électrique / ENEDIS. Les arbres ont été arrachés et la cabane arasée, rue du stade.

Chemins de randonnée St Ébremond - Jean-Follain - déchèterie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'empierrement ont été réalisés. Il reste à voir comment éviter le passage des véhicules motorisés.

RD 53 liaison douce (phase 1)

Monsieur le Maire rappelle que la phase 1 des liaisons douces, à savoir la première tranche du Breuil et Bouchefontaine/le Boscq, avait été validée par le conseil municipal le 01 juillet dernier.

Le DCE devrait être publié dans les prochains jours.

Monsieur le Maire informe le conseil que :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section 095 ZI 12 sont favorables à la cession d'une bande de 8 mètres de large, représentant environ 345 m², au prix de 1€ le mètre carré, étant entendu que la commune prend en charge les frais de géomètre, les frais notariés, la fourniture et la pose d'une clôture.

Les propriétaires des parcelles cadastrées section 095 ZC 72, 095 ZC 73, et 095 ZC 74 sont également favorables à la cession d'une bande de 3 mètres de large, représentant environ 430 m², dans les mêmes conditions.

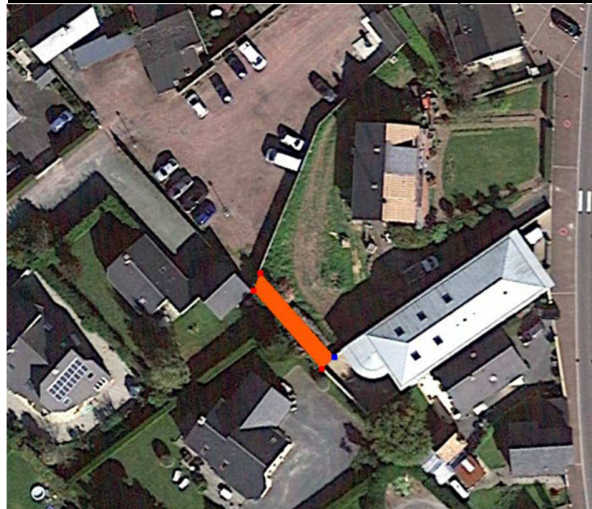
Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De valider l'acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles cadastrées 095 ZI 12 (environ 345 m²) au Breuil, 095 ZC 72, 095 ZC 73 et 095 ZC 74 (environ 430 m²) au Boscq, au prix de 1 € le mètre carré, étant entendu que la commune prend en charge les frais de géomètre et les frais de notaire, et les frais de clôture ;
- De l'autoriser à signer en l'étude de Me VAN DER MEULEN LEGENTIL les actes notariés, et tout document afférent à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur François OSMOND précise qu'il existe une cloche à eau sur la parcelle cadastrée 095 ZI 12 dont il est exploitant ; il conviendra d'interroger la Régie Eau potable de Saint-Lô Agglo.

Création d'un accès de la médiathèque via le parking des jouquets



Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires de la parcelle cadastrée 095 AA 185 sont favorables à la cession d'une bande de 3 mètres pour créer un passage permettant d'accéder à la médiathèque. Cela représente une surface d'environ 45 m²; Monsieur le Maire a proposé aux propriétaires d'acquérir cette bande de terrain au prix de 15 € le mètre carré (secteur urbanisé), étant entendu que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de la commune; les propriétaires souhaiteraient que la commune prenne en charge la clôture occultante, et que les agents communaux déplacent le tas de bois présent sur le terrain.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra d'aménager le passage en prévoyant le terrassement, l'empierrement et le revêtement en bicouche, et qu'il faudra créer une ouverture dans le mur côté médiathèque.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- De valider l'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle cadastrée 095 AA 185 (environ 45 m²) au prix de 15 € le mètre carré, étant entendu que la commune prend en charge les frais de géomètre, les frais de notaire et les frais de clôture ;
- De l'autoriser à signer en l'étude de Me VAN DER MEULEN LEGENTIL les actes notariés, et tout document afférent à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VI – VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à virer des crédits pour le financement des travaux de voirie. Le conseil municipal est invité à ajuster le budget comme suit :

Prélèvement de la somme de 35 000.00 € sur le compte 615221.

Virement de la somme de 35 000.00 € sur le compte 615231.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modification au BP pour l'intégration à l'inventaire des travaux de la chaufferie bois de St Ébremond de Bonfossé. Le conseil est invité à ajuster le budget comme suit :

Inscriptions budgétaires au chapitre 041 (opération d'ordre) en dépenses et en recettes

- Chapitre 041, article 2313 pour 3625.27 euros (dépense)
- Chapitre 041, article 2031 pour 3000.00 euros (recette)
- Chapitre 041, article 2033 pour 204.00 euros (recette)
- Chapitre 041, article 2033 pour 421.27 euros (recette)

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de jardins partagés

Le groupe de travail qui avait été constitué pour mener une réflexion sur les jardins partagés s'est réuni le 22 août dernier. Les besoins ont été recensés :

Un espace jardin de 120 m² desservi par un accès commun (allée), disposant de l'eau ; un abri de jardin / cabanon pour y entreposer les outils.

Le terrain, dans son ensemble, doit être clos ;

Un règlement doit être établi ;

Un espace de détente pourrait être intégré avec comme équipement des tables, un terrain de pétanque, ou autre...).

Cela permettrait de créer un espace de rendez-vous, de partage, de convivialité, de détente...

Le terrain proposé est situé sur la bande non constructible rue Éléonore de Faudoas. Seize lopins pourraient être créés dans un premier temps.

Le conseil municipal est favorable au projet.

Monsieur le Maire propose de faire chiffrer la clôture. Il informe le conseil que ce projet pourrait être inscrit dans le contrat de Pôle de Services conclu avec le conseil départemental au titre des actions de la cohésion sociale.



Nettoyage de la cuve à fuel - chaudière école de la Joigne

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise BRETON est passée pour l'entretien de la chaudière, il y a un dysfonctionnement de l'alimentation de la chaudière qui nécessite le nettoyage de la cuve à fuel. Monsieur le Maire présente deux devis pour la vidange (il reste environ 2000 litres dans la cuve) et le nettoyage : l'un de l'entreprise La Carentanaise d'un montant de 960.00 € TTC, et l'autre de l'entreprise Belec d'un montant de 694.80 € TTC.

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Belec pour un montant de 694.80 € TTC.

Rongeurs nuisibles

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait intervenir l'entreprise FARAGO pour les rues Saint Pierre et André Osmond suite à la signalisation de présence de rats. Monsieur le Maire signale que les rongeurs sont également présents à la station d'épuration et dans le bas du bourg.

CANISY, séance du conseil municipal du 02 septembre 2019.

Il souligne avoir adressé un courrier aux propriétaires indivis des parcelles non entretenues, situées à la Calenge, afin de les mettre en demeure de faire exécuter les travaux de nettoyage de leurs parcelles.

Contrôle CAF sur ALSH l'îlot Pirates

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrôle CAF va avoir lieu à l'ALSH sur le 2nd semestre 2017 ; période à laquelle la compétence est « repassée » à Saint-Lô Agglo.

Mise en place du SLAM (SAINT LÔ AGGLO MOBILITÉ)

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place d'un service de transport à la demande par Saint-Lô Agglo ; ce service existait déjà (ocitola) mais la commune de Canisy n'était pas desservie. Le point d'arrêt sera situé place du marché « Canisy Centre » près de la pharmacie. Monsieur le Maire est en attente d'informations complémentaires de la part de Saint-Lô Agglo.

Création d'une micro-entreprise

Monsieur le Maire informe le conseil de la création d'une micro-entreprise dénommée « GDS funéraire » spécialisée dans le nettoyage et l'entretien des sépultures.

Modification d'une entrée d'une maison d'habitation

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande des propriétaires de la parcelle cadastrée 095 AB 64 de modifier l'accès à leur propriété ; leur demande est motivée par le fait qu'ils souhaitent aménager un portail en réduisant les contraintes techniques liées au dénivelé de leur entrée actuelle.



Le conseil n'est pas opposé à la demande, seulement le coût sera pris en charge par les propriétaires s'agissant d'une demande individuelle et un accès étant déjà existant.

Monsieur Gildas BAUDRY suggère d'établir un cahier des charges car l'emprise des travaux est sur la voie publique.

Monsieur le Maire suggère de demander à l'entreprise JONES d'établir un devis.

Médaille du 75^e Anniversaire du Débarquement

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région Normandie a remis la médaille du 75^e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie en hommage au sacrifice qu'a connu la commune lors de cet épisode douloureux.

Recensement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'intérêt à actualiser les données relatives à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal puisqu'elle entre dans le calcul des dotations de l'État - DGF et DSR. Il faut recenser et communiquer les éventuelles modifications apportées en 2018 en répondant à trois critères :

- L'appartenance à la commune ;
- L'affectation à la circulation générale ;
- Le classement dans une catégorie de voie déterminée par un acte régulier du maire.

Il n'y a pas eu de modification de longueur de voirie en 2018 ; il faudra classer La Pérelle et la voie nouvelle des arrières bourg ultérieurement.

Audit énergétique de bâtiments publics

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo souhaite diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communautaires et inciter les acteurs publics à s'engager dans cette démarche - des audits énergétiques vont être réalisées. Saint-Lô Agglo propose donc aux communes qui le souhaitent d'intégrer cette démarche pour leurs bâtiments (autres que des logements).

Programme Local de l'Habitat (PLH) de Saint-Lô Agglo

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo, dans le cadre de son programme local de l'habitat, souhaite mettre en œuvre des actions en faveur de la rénovation de l'habitat individuel et collectif. Ces dispositifs d'aides sur des projets d'habitats anciens ont vocation à conforter l'attractivité commerciale et résidentielle des centres-bourgs des 25 communes pôles du SCOT.

Terrain de foot

Monsieur le Maire informe le conseil que le 1^e match amical s'est tenu le mercredi 28 août sur le nouveau terrain ; un algeco (club-house) devrait être installé le 11 septembre prochain. Monsieur le Maire précise que Saint-Lô Agglo a ouvert un poste à TNC 15/35^e pour le traçage des terrains. Le 1^e match « officiel » aura lieu le dimanche 22/09 prochain.

Monsieur Sébastien DUPARD s'interroge sur l'accessibilité PMR du stade. Monsieur le Maire lui répond que le stade n'est pas considéré comme un ERP, que l'accessibilité sera traitée avec les nouveaux vestiaires.

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Michel LEGOUPIL a demandé deux devis pour installer un, voire deux points d'éclairage public supplémentaires à l'entrée du complexe.

Épavage

Monsieur François OSMOND informe le conseil que l'entreprise a commencé l'épavage sur la commune.

Panneau de signalisation

Monsieur Claude LAMOUREUX sollicite un panneau de signalisation pour indiquer le cheminement de la salle des fêtes de St Ébremond de Bonfossé. Cette indication sera à formaliser après la mise en service de la salle multi-activités.

Création d'un « city stade »

Monsieur Sébastien DUPARD demande si un projet de « city stade » pourrait voir le jour à Canisy. Selon lui, il s'agit d'un réel besoin pour les jeunes Canisyais. Monsieur Gérard DUVAL rappelle qu'un pôle enfance est inscrit au plan pluriannuel d'investissement de Saint-Lô Agglo pour 2022. Ce pôle serait créé à proximité de l'EHPAD, il serait judicieux d'y adjoindre un « city stade ».

Monsieur le Maire répond qu'il existe déjà un plateau sportif ; si cette demande devait se concrétiser, il conviendrait de bien définir l'endroit afin de ne pas créer de nuisance en zone urbaine.

Personnel communal

Suite au départ de l'agent qui avait été recruté pour un accroissement temporaire d'activité (CDD du 12/06/2019 au 31/10/2019), Monsieur Sylvain LENGRONNE demande si cet agent va être remplacé,

ou si éventuellement, étant donné qu'il a trouvé un nouvel emploi (80 % d'un TC), la commune pourrait lui établir un contrat pour les 20 % restants. Monsieur le Maire répond qu'une réflexion sur l'organisation des agents est en cours.

Madame Claude CARAU COUVREUR remarque que les agents ne portent pas leur « tenue vestimentaire » pendant l'été. Monsieur Gérard DUVAL répond que lorsque le contrat conclu avec ELIS, à la création de la commune nouvelle, avait été revu et renégocié, certains agents avaient eux-mêmes opté pour des combinaisons !

Aire de jeux rue Faudoas - plantation

Madame Nathalie FAGNEN demande si la commune pourrait envisager de planter un arbre sur l'aire de jeux de la rue Éléonore de Faudoas, car il n'existe pas de coin ombragé. Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de planter un murier platane.

Concours des Maisons Fleuries

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que 11 candidats se sont inscrits au concours cette année.

La cérémonie de remise des prix aux lauréats se tiendra le lundi 30/09/2019 à 18h30.

Organisation du repas des anciens

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS rappelle au conseil que le repas des anciens se tiendra le dimanche 20 octobre prochain. La réunion du CCAS pour l'organisation du repas se tiendra le lundi 23/09 à 18h30.

Festival Jazz dans les prés du 11 août 2019

Monsieur Gérard DUVAL tient à remercier Edith et Claude LAMOUREUX, Sylvain LENGRONNE et Michel BUOT pour leur présence et leur aide. Le concert a réuni près de 200 personnes.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.